

A DECHIFFER.

J. A. M. au chano

NR CARTHAILLAC RUE DES LOIS TOULOUSE

TELEGRAFME.

ADMISTRATION DES POSTES ET DES TELEGRAPHES.

FBC - 5 - 2
522
Jest die incommue rue des dois
meeme du pectem de la Poste

Jelme

FBC - 5 - 2

Indications de service.

25
Lyon 260.
35
M.

Principales indications conventionnelles.

Exprès payé.....	XP	Accusé de réception.....	PC
Réponse payée.....	RP	Remettre en mains propres..	MP
Télégramme collationné.....	TC	Remettre contre reçu.....	AR

Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

Dans les télégrammes provenant de pays appartenant au régime extra européen, le numéro d'ordre peut être omis.

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)

N°

Timbre à date.



Pour de N° Mots Dépôt le , à h. m. du

T LAUSANNE 943 10 13 11/35 HM -

CHAUDS COMPLIMENTS - D ADHENAR +

